

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit:

Paneling Adhesive 28 OZ

Noms alternatifs:

Identification du produit: Paneling Adhesive 28 OZ

Code produit: 11676678000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées:

Adhésif pour lambris bowling pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail: brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Flammable Liquids 3 – H226

Skin irritation 2 – H315

Eye irritation 2 – H319

Reproductive toxicity 2 – H361fd

Specific target organ toxicity (STOT) – repeated exposure 2 – H373

Hazardous to the aquatic environment, Chronic 2 – H411

Avertissements H :

H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

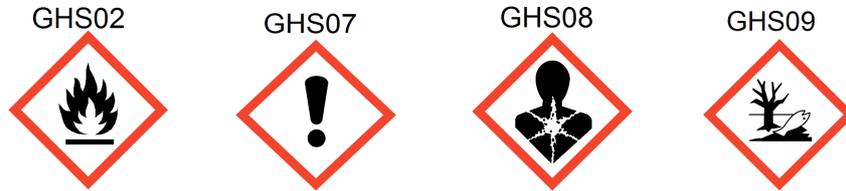
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H361fd – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage:**Composants qui définissent les dangers: n-hexane; Toluène****DANGER****Avertissements H :**

- H226** – Liquide et vapeurs inflammables.
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 – Provoque une irritation cutanée.
H361fd – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en gardes P :

- P201** – Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P235 – Tenir au frais.
P240 – Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 – Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264 – Se laver soigneusement après manipulation.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Nettoyer abondamment à l'eau et au savon.
P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305 + P351 + P305 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P314 – Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 – Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362 – Enlever les vêtements contaminés.
P370 + P378 – En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction énumérés dans la rubrique 5 pour l'extinction.
P391 – Recueillir le produit répandu.
P403 + P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 – Garder sous clef.
P501 – Éliminer les contenus/récipients conformément à la réglementation locale, nationale.

2.3. Autres dangers:

Aucune autre effet sur la santé ou sur l'environnement.

Revisé le: -
Version: 1

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:
Non applicable.

3.2. Mélange:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de registration	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
n-hexane [1] [2]	110-54-3	203-777-6	-	10 - 25	GHS02 GHS08 GHS07 GHS09 Danger	Flam. Liq. 2 Repr. 2 Asp. Tox. 1 STOT RE 2 (* *) Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H225 H361f (***) H304 H373 (**) H315 H336 H411
Carbonate de calcium* [1] [2]	471-34-1	207-439-9	-	10 - 25	-	-	-
Caolin* [1] [2]	1332-58-7	-	-	10 - 25	GHS07 Attention	Eye Irrit. 2	H319
2-méthylpentane* [1]	107-83-5	203-523-4	-	5 - 10	GHS02 GHS08 GHS07 GHS09 Danger	Flam. Liq. 2 Asp Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H225 H304 H315 H336 H411
3-méthylpentane* [1]	96-14-0	202-481-4	-	5 - 10	GHS02 GHS08 GHS07 GHS09 Danger	Flam. Liq. 2 Asp Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H225 H304 H315 H336 H411
Méthylpentane* [1]	96-37-7	-	-	5 - 10	-	-	-
Toluène [1] [2]	108-88-3	203-625-9	-	5 - 10	GHS02 GHS08 GHS07 Danger	Flam. Liq. 2 Repr. 2 Asp. Tox. 1 STOT RE 2 (* *) Skin Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H361d (***) H304 H373 (**) H315 H336
Acide carbonique, sel de magnésium (1:1)* [1] [2]	546-93-6	208-915-9	-	5 - 10	-	-	-
heptane [et isomères] [1] Note C	591-76-4	209-730-6	-	1 - 5	GHS02 GHS08 GHS07 GHS09 Danger	Flam. Liq. 2 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic	H225 H304 H315 H336 H400 H410

						1	
--	--	--	--	--	--	---	--

*: Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.
Conformément au paragraphe (i) de §1910.1200, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Note C:

Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement.

[2] Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail:

Texte intégral des phrases H: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS4.1. Description des premiers secours:

Général:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- En cas d'ingestion ne pas provoquer le vomissement.
- Consultez immédiatement le médecin.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**Présentation:**

INHALATION: L'inhalation peut provoquer l'irritation du nez, de la gorge, des poumons et des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer l'essoufflement (œdème pulmonaire). Une mauvaise utilisation intentionnelle, en concentrant délibérément et en inhalant les vapeurs peut être nocive ou fatale. L'expositions prolongée, répétée, ou élevée peut provoquer une dépression du système nerveux central conduisant à des maux de tête, des nausées, de la somnolence, des vertiges, et peut-être narcose. Dans les cas extrêmes, peut conduire à la perte de la conscience.

CONTACT CUTANÉE: Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer de la dermatite, le séchage, et le dégraissage en raison des propriétés du solvant.

CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent inclure: la douleur, des larmes, de l'enflure, des rougeurs et la vision floue.

INGESTION: Nocif ou mortel en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée. Peut causer des troubles gastro-intestinaux avec des étourdissements et la dépression du système nerveux central. En cas d'ingestion, peut entraîner la diminution de la respiration. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'aspiration du produit dans les poumons par des vomissements peut causer une pneumonie chimique qui peut être fatale. L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Pour des autres mesures voir point 2.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau: Provoque une irritation cutanée.

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, CO₂, substance chimique sèche.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Décomposition dangereux: Produits de décomposition en cas normal (CO_x et NO_x).
Ne pas respirer la brume/ les vapeurs/ les pulvérisations.

5.3. Conseils aux pompiers:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (agrée ou équivalent) et un équipement de protection complet. Évitez l'utilisation d'un jet d'eau concentré. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour refroidir les récipients et protéger le personnel. Utiliser avec précaution. Utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Endiguer et collecter l'eau pour combattre le feu.

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs/ la poussière peuvent provoquer un incendie ou une explosion. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et s'enflammer. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit (liquide et / ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou aux autres sources d'ignition. Ne pas réutiliser le récipient sans nettoyage et reconditionnement.

Guide ERG nr.: 127

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes:

Porter un équipement de protection approprié. (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Examiner les risques d'incendie avant le nettoyage. Enlevez immédiatement les sources d'ignition. Tenir toute personne à l'écart de la zone du déversement/ fuite. Racler le matériau séché et placer dans des récipients. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Absorber avec un matériau absorbant inerte et éliminer en tant que déchet dangereux. Lisez toutes les instructions d'utilisation de ce produit avant de l'utiliser. Équipement de protection individuelle: des gants imperméables, des lunettes de protection et des vêtements de travail appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Une mauvaise utilisation intentionnelle, en concentrant délibérément et en inhalant les vapeurs peut être nocive ou fatale. Ne pas ingérer.

Porter un équipement de protection approprié. Eviter l'inhalation des vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures techniques:

Assurer une ventilation adéquate. Ouvrir toutes les fenêtres et les portes ou utiliser des autres moyens pour assurer la ventilation transversale et l'entrée d'air frais durant l'application et le séchage. L'odeur n'est pas un avertissement suffisant pour ce qui est les conditions dangereuses. Les activités de construction et de réparation peuvent nuire à la qualité de l'air intérieur. Consulter les occupants ou un représentant afin de déterminer les moyens de minimisation de l'impact.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit (liquide et / ou vapeur). Les vapeurs peuvent s'enflammer et provoquer potentiellement une explosion. Ne pas utiliser dans des espaces ou des étincelles statiques peuvent être générées.

Pour des autres mesures voir point 2.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques et conditions de stockage:

Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Matières incompatibles: Incompatible avec les bases et les oxydants fortes. Éviter tout contact avec des acides fortes et des substances organiques dans la présence du chaleur.

Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

Pour des autres mesures voir point 2.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle:**

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Composant:	Nr. CAS	
n-hexane	110-54-3	VME: 20 ppm; 72 mg.m ⁻³ ; VLE: -
Carbonate de calcium	471-34-1	VME: 10 ppm; VLE: -
Toluène	108-88-3	VME: 20 ppm; 76,8 mg.m ⁻³ ; VLE: 100 ppm; 384 mg.m ⁻³

Toluène (CAS: 108-88-3):**VLB:**

Valeur limite biologique (VLB) : - 20 µg.L⁻¹ pour le toluène sanguin (prélèvements en fin de semaine et début de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail); - 30 µg.L⁻¹ pour le toluène urinaire (prélèvements en fin de journée pour évaluer l'exposition de la journée de travail); Il est à noter que ce biomarqueur est le plus sensible et présente une bonne corrélation avec les concentrations atmosphériques même à de faibles expositions (inférieures à 20 mg.m⁻³) ; - 300 µg.g⁻¹ de créatinine pour l'o-crésol urinaire (prélèvements en fin de semaine et fin de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail). (2011)

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
------	------	------	--	------

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail

Assurer des bains oculaires et un tablier imperméable résistant aux solvants dans les cas où le contact avec le corps peut se produire. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

Pour des autres mesures voir point 2.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité (ou des lunettes de protection) avec protection latérale.
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: Des gants résistants aux solvants sont recommandés.
 - b. Autres: Aucun conseil spéciale.
3. Protection respiratoire: Si les concentrations dépassent les limites d'exposition spécifiées, l'utilisation d'un respirateur à l'adduction d'air approuvé par le NIOSH est recommandé. Lorsque le facteur de protection est dépassée, l'utilisation d'un appareil respiratoire autonome (ARA) peut être nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.
4. Risques thermiques: Aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune instruction spéciale.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Paramètre:	Méthode:	Remarque:
1. Aspect:		Pâte brun roux
2. Odeur:		Solvants forts
3. Seuil olfactif:		non déterminé.
4. pH:		non mesuré
5. Point de fusion/Point de congélation:		non mesuré
6. Point d'ébullition initial:		non mesuré

Revisé le: -
Version: 1

International branch of ToxInfo

7. Point d'éclair:	23,9 °C	Creuset fermé Seta
8. Taux d'évaporation:	Plus vite que l'acétate de n-Butyl	
9. Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable	
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Limites d'explosivité inférieures: non mesuré limite d'explosivité, supérieure: non mesuré	
11. Pression de vapeur:	non mesuré	
12. Densité de vapeur:	Plus lourd que l'air.	
13. Densité relative:	n.d.	
14. Solubilité(s):	non mesuré	
15. coefficient de partage: n-octanol/eau:	non mesuré	
16. Température d'auto-inflammabilité:	non mesuré	
17. Température de décomposition:	non mesuré	
18. Viscosité:	170,000-250,000 cPs	
19. Propriétés explosives:	non mesuré	
20. Propriétés comburantes:	non mesuré	
9.2. <u>Autres informations :</u>		
Densité: 1,11 g/cm ³		

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité:
Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.
- 10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions normales d'application.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Aucune information disponible.
- 10.4. Conditions à éviter:
Éviter la chaleur excessive et le gel. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des agents oxydants, de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart des agents oxydants, des alcalis forts et des acides forts afin d'éviter des réactions exothermiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- 10.5. Matières incompatibles:
Incompatible avec les bases et les oxydants fortes. Éviter tout contact avec des acides fortes et des substances organiques dans la présence du chaleur.
- 10.6. Produit de décomposition dangereux:
Produits de décomposition en cas normal (CO_x et NO_x).

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:
Toxicité aiguë: aucune connue.
Corrosion cutanée/ irritation de la peau: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.
Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune connue.
Cancérogénicité: aucune connue.
Toxicité pour la reproduction: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration: Peut être fatal en cas d'ingestion et pénètre dans les voies aériennes.
- 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:
Aucune information disponible.
- 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:

Toxicité aiguë

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

2-butoxyéthanol et son acétate sont facilement absorbés par la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

Ingrédient	DL50 Orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LC50, mg/l/4h	Inhalation Poussière/brouillard LC50, mg/l/4h	Inhalation Gas LC50, ppm
Hexane - (110-54-3)	25 000, Rat - Categorie: NA	3 000, Lapin - Categorie: 5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	48 000, Rat - Categorie: NA
Carbonate de calcium - (471-34-1)	6 450 Rat - Categorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Kaolin - (1332-58-7)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Pentane, 2-méthyl- - (107-83-5)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Méthylpentane - (96-14-0)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Méthylcyclopentane - (96-37-7)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Toluene - (108-88-3)	636, Rat - Categorie: 4	8 400, Lapin - Categorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Acide carbonique, sel de magnésium (1:1) - (546-93-0)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Isoheptane - (591-76-4)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisée le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Cancérogénicité:

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
Brunswick Bowling Products, LLC			Paneling Adhesive 28 OZ

96-14-0	MÉTHYLPENTANE	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;
96-37-7	Méthylcyclopentane	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;
107-83-5	Pentane, 2-méthyl- - (107-83-5)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;
108-88-3	Toluène	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3:
110-54-3	Hexane	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;
471-34-1	Carbonate de calcium	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;
546-93-0	Acide carbonique, sel de magnésium (1:1)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;
591-76-4	Isoheptane	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;
1332-58-7	Kaolin	OSHA	Sélection du cancérogénicité: non.
		NTP	Connu: non; Suspecté: non
		IARC:	Groupe 1: non; Groupe 2a: non; Groupe 2b: non; Groupe 3: non; Groupe 4: non;

11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:

Ingestion, inhalation, peau, yeux.

11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Aucune information disponible.

11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

11.1.6 Effets interactifs:

Aucune information disponible.

11.1.7 Absence de données spécifiques

Aucune information disponible.

11.1.8. Autres informations :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1 Toxicité:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écoxicité aquatique :

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Hexane - (110-54-3)	2,50, Pimephales promelas	3 878, Daphnia magna	Aucune information.
Carbonate de calcium - (471-34-1)	56 000, Gambusia affinis	Aucune information.	Aucune information.
Kaolin - (1332-58-7)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Pentane, 2-méthyl- - (107-83-5)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Méthylpentane - (96-14-0)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Méthylcyclopentane - (96-37-7)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Toluene - (108-88-3)	5,80, Oncorhynchus mykiss	19,60, Daphnia magna	Aucune information.
Acide carbonique, sel de magnésium (1:1) - (546-93-0)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Isoheptane - (591-76-4)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

12.2. Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Non mesuré.

12.4. Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:

Brunswick Bowling Products, LLC

11 / 14

Paneling Adhesive 28 OZ

Élimination conformément aux réglementations locales.

13.1.1 Méthodes de traitement des déchets

Résidus et matériaux déversés sont des déchets dangereux en raison de l'ignition. Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales. Les réglementations nationales et locales sont complexes et peuvent différer des règlements fédéraux. Le propriétaire assume la responsabilité de l'élimination adéquate des déchets. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas réutiliser les récipients vides. Le conteneur pour ce produit peut présenter des risques d'incendie ou d'explosion, même en cas de vidange. Ne pas couper, percer ou souder à proximité du récipient.

Code du catalogue européen des déchets :

Aucun Code de déchet approprié ne peut être fourni pour la substance, mais le code approprié peut être identifié selon la méthode d'utilisation défini par l'utilisateur de la substance. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.

13.1.2 Méthodes de traitement des emballages:

Éliminer conformément à la réglementation applicable.

13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:

Aucune connue.

13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:

Aucune connue.

13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU:

1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADHESIFS, CONTENANT UN LIQUIDE INFLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Classe DOT/ IMDG/ Air: 3

14.4. Groupe d'emballage:

III.

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluant marin: oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucune information pertinente disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:

Non applicable.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Le mélange contient un composant, qui est listé dans l'annexe XVII du Règlement 1907/2006 / CE du Parlement européen et du Conseil, il est donc soumis à des restrictions: Toluène (CAS: 108-88-3) (voir Reg. 552/2009/EC, article nr. 48.)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Références documentaires et sources principales des données: fiche de données de sécurité (23. 03. 2016, v2)

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008:

Flammable Liquids 3 - H226	Basé sur des méthodes de test (données de test)
Skin irritation 2 - H315	
Eye irritation 2 - H319	Basé sur une méthode de calcul
Reproductive toxicity 2 - H361fd	Basé sur une méthode de calcul
Specific target organ toxicity (STOT) - repeated exposure 2 - H373	Basé sur une méthode de calcul
Hazardous to the aquatic environment, Chronic 2 - H411	Basé sur des méthodes de test (données de test)

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 - Nocif par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Date de délivrance: 23. 03. 2016.

<http://www.msds-europe.com>

Revisé le: -
Version: 1



Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :

+36 70 335 8480; info@msds-europe.com